



Par le biais de cette publication, notre organisation porte à votre connaissance les positions défendues par les représentants UNSA au sein des instances de l'Association et les différents votes des organisations syndicales la composant. En particulier, nous revenons dans ce numéro sur l'actualité de ce premier trimestre 2017.

## Où en sommes-nous depuis les dernières élections Cosog de fin 2016 ?



En ce début de mandat, il nous semble utile de décrire la situation telle qu'elle se présente :

La Présidence **CFDT** hérite d'une situation budgétaire saine et pouvant permettre une amélioration des prestations du Cosog. La Trésorerie étant désormais confiée à l'**UNSA**, nous nous engageons à gérer au mieux l'enveloppe sociale qui nous est allouée et à prévenir tout risque de dérapage. Nous poursuivrons cet engagement au Cosog selon notre ligne directrice habituelle :

**ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS DANS LE RESPECT DE NOS  
ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX**

Comme vous le savez sans doute déjà, c'est désormais la CFDT qui détient la Présidence du Cosog. L'**UNSA**, pour sa part, a choisi de prendre le poste de **Trésorier de l'Association**.

Pour mémoire, le nombre de voix délibératives au **Conseil d'administration** sont les suivantes :

CFDT : 6 voix | UNSA : 6 voix | CGT : 4 voix | SNUP : 2 voix | CGC : 2 voix

Concernant le pilotage des **Commissions nationales**, les Présidences se répartissent comme suit :

Commission Loisirs adultes : CFDT | **Commission Solidarité : UNSA** | Commission Enfance : CGT

## Et pour ce qui touche aux Commissions locales ?

L'**UNSA**, arrivée **1<sup>ère</sup>** sur **BORDEAUX**, conserve la Présidence de la Commission locale :

UNSA : 2 voix | CFDT : 2 voix | CGT : 2 voix | SNUP : 1 voix

La CFDT conserve la Présidence de la Commission locale **ILE-DE-FRANCE**

avec seulement 9 suffrages de plus que l'UNSA :

CFDT : 2 voix | UNSA : 2 voix | CGT : 1 voix | SNUP : 1 voix | CGC : 1 voix

Sur **ANGERS**, la CGT ravit la Présidence de la Commission locale à la CFDT :

CGT : 3 voix | CFDT : 2 voix | UNSA : 2 voix

# Premières décisions du Conseil d'administration du 10 mars 2017

## Solidarité :

### Stages de préparation à la retraite

- Ajout de 2 dates de stages de préparation pour prévenir l'augmentation de la demande
- Ajustement du contenu du stage suite aux retours des enquêtes de satisfaction

## Loisirs Adultes :

**De nombreuses propositions UNSA retenues par la Commission, un beau programme en perspective pour les voyages 2018 :**

- Circuits : **Japon** (avril/mai), **Rajasthan** (oct/nov), **Andalousie** (mai/juin)
- Balnéaire adulte : Martinique (novembre/décembre)
- Vacances Famille :
  - Été : reconduction de la **Guadeloupe**, Chypre
  - Toussaint : Canaries
- Retraités : Lacs Italiens
- Baroudeur : Lacs et châteaux de la Bavière



**Conformément à nos engagements électoraux, l'UNSA a porté la demande de reconduction de la Guadeloupe qui a « cartonné » en termes d'inscriptions en 2017.**

Pour l'évolution de la prestation crédit vacances, toutes les organisations ont des idées !

Nos priorités **UNSA** ont été très clairement affichées en commission :

➔ **Ajouter de nouveaux prestataires internet**

(AirBnB, LastMinute, voyage privé,...)

Il faut rappeler que nous avons déjà tenté de le faire en 2016, alors que nous détenions la Présidence du Cosog et celle des Loisirs Adultes, mais les autres organisations syndicales préféraient attendre le nouveau mandat !!!

➔ **Elargir les vols secs à la Corse**

➔ **Elargir l'agrément des gîtes restreints actuellement aux Gites de France comme cela est pratiqué pour les campings**



L'**UNSA** a souhaité que ce thème soit abordé en Conseil d'administration dès que possible afin que nos collègues puissent bénéficier des évolutions du crédit vacances dès l'été 2017.

Au final, la Présidence **CFDT** a préféré reporter ces demandes dans le cadre d'un Conseil d'administration d'orientation budgétaire globale qui se tiendra ..... le 30 mai 2017 ! C'est donc raté pour cet été ! Que de temps perdu, dommage pour la majorité des ouvrants-droit qui ne pourront en bénéficier cette année.

Du coup, depuis début mars, la Commission Loisirs « patine » un peu à vide car, toujours selon la **CFDT**, il faut attendre les décisions du CA avant de se lancer dans l'étude de scénarios au risque de travailler pour rien.

A l'**UNSA**, nous nous interrogeons sur la pertinence de la méthode qui sera utilisée à ce fameux CA du 30 mai pour effectuer des arbitrages si les administrateurs ne disposent pas de scénarios préalablement étudiés et chiffrés par les Commissions nationales. A suivre ...

## Enfance :



Elargissement de la prestation « *étudiants délocalisés* » sur l'année scolaire (de septembre à septembre) afin de corriger un biais qui était apparu à la suite de sa mise en place. En effet, cette prestation étant rattachée à la rentrée scolaire, **seules les factures de septembre à fin décembre de la même année pouvaient être acceptées**. Pour autant il fallait faire un bilan assez précis avant de faire ce changement technique important.

### Validation des nouveaux montants des indemnités Fonction publique :

PRESTATIONS ENFANCE (Commission Enfance)	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant (Etablissement de soins)	25€
Subvention colonie de vacances hors CDC enfant - 13 ans	8€
Subvention colonie de vacances hors CDC enfant 13/18 ans (moins un jour)	12€
Séjour mis en oeuvre dans le cadre éducatif (<forfait 21j) - par jour	5€
Séjour scolaire à l'étranger enfant - 13 ans	14€
Séjour scolaire à l'étranger enfant 13/18 ans (moins un jour)	14€
PRESTATIONS ENFANCE (Commission Solidarité)	
Allocation aux parents d'enfant handicapé - 20 ans	160€
Allocation aux parents d'enfant handicapé poursuivant des études ou apprentissage entre 20 et 27 ans (30% base mensuelle de calcul des prestations familiales)	131€
Séjour en centre de vacances spécialisés (par jour)	21€

## L'UNSA favorable à la dématérialisation des informations diffusées par le Cosog



Nous sommes nombreux à constater que le COSOG adresse à tous ses ouvriers droit de multiples courriers papiers. L'UNSA s'est posé la question de la valeur ajoutée de ces envois multiples.

Ces courriers sous enveloppes, envoyés en masse de manière non sélective, sont, de plus, souvent redondants avec les informations disponibles sous format électronique (newsletters, site internet Cosog, ...). De ce fait, ils atterrissent fréquemment dans les poubelles sans que nos collègues y voient un quelconque intérêt.

Le gâchis papier représenté par la diffusion systématique de courriers et catalogues Cosog est conséquent.

Aussi, comme porté par notre organisation syndicale lors de la dernière campagne électorale Cosog, l'UNSA a proposé, lors du Conseil d'administration du 10 mars,

qu'une démarche visant à dématérialiser l'ensemble de ces supports papiers soit lancée dès 2017. Nous avons demandé que ce point soit soumis au vote des élus lors du Conseil d'administration du 20 avril.

### Et la dématérialisation du papier pour les syndicats ?

Elle est plus difficile à mettre en place à l'heure actuelle, puisque la **Direction de la Caisse des Dépôts, n'accorde actuellement qu'un seul mail par mois** aux organisations syndicales, contrairement au Cosog qui peut à tout moment diffuser par voie électronique des informations. A l'UNSA, nous ne désespérons pas toutefois que la Direction évolue et autorise, un jour ou l'autre, l'utilisation normale de la messagerie, comme elle le fait d'ailleurs pour ses propres envois type Flash info RH.

## L'UNSA demande le déploiement d'un portail informatisé spécialisé dans la billetterie spectacle

Lors de la Commission locale d'Ile-de-France du 16 mars dernier, l'UNSA a réitéré sa demande de déploiement du portail informatisé spécialisé dans la billetterie spectacles (Meyclub) pour nos collègues d'Ile-de-France. Ce point sera mis formellement à l'ordre du jour de la Commission du mois d'avril.

Ce service est déjà déployé dans les Directions Régionales depuis plus de 2 ans !

Ce service internet présente **de nombreux avantages** :

- ➔ Offre étoffée : accès direct à la quasi-totalité des cinémas, des parcs à thèmes et des spectacles sur le territoire national.
- ➔ Des prix négociés souvent équivalents à nos tarifs actuels.
- ➔ Simplicité de règlement : **la subvention Cosog est directement déduite du montant de la commande (plus de formulaire de remboursement ni de facture à produire ...)**.
- ➔ Possibilité d'avoir un billet électronique (via son smartphone par exemple) jusqu'au dernier moment (très pratique pour les sorties improvisées du vendredi ou du samedi soir !).

**Nous vous tiendrons informés des suites données à cette revendication portée en parallèle au niveau national afin que chacun de nos collègues de province dispose également de ce service complémentaire au système de remboursement actuel sur facture.**



UNSA Caisse des Dépôts  
56 rue de Lille 75007 PARIS  
TÉL : 01 58 50 30 52  
www.cdc.unsa.org  
IMPRIMERIE CDC

